



MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **20 décembre 2018**

Compte rendu affiché le **28 décembre 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **14 décembre 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Régis DUVERT**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Bernard GENIN à Nordine GASMI, Virginie COMTE à Pierre DUSSURGEY, Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le **02 JAN. 2019**

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 5

Art. 2125-3 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	39

Objet :

18.12.1106

Création d'une Commission Extra-
municipale "Développement Durable"

RAPPORT DE MONSIEUR FISCHER

Mesdames, Messieurs,

Le 15 novembre dernier, nous avons acté la stratégie et le programme d'action interne du Plan Climat Energie Territorial pour notre ville. La validation de ce plan d'action, axé sur le patrimoine et les services municipaux, constitue une première étape de la démarche, ambitieuse mais réaliste, dans l'optique de rendre la collectivité exemplaire.

La deuxième étape du PCET consiste à mobiliser les habitants et les acteurs du territoire dans l'élaboration d'une stratégie plus globale au niveau territorial afin de relever les défis de la transition énergétique dans les différents secteurs : rénovation énergétique du parc de logement et lutte contre la précarité énergétique, développement des énergies renouvelables, promotion de la mobilité douce, consommation et alimentation durable, adaptation au changement climatique.

Le territoire de Vaulx-en-Velin, en pleine mutation urbaine, peut permettre l'émergence des projets ambitieux conduits par la commune et ses partenaires. Un aménagement durable de la ville se dessine sur les différents secteurs en développement, comme par exemple au Carré de Soie, avec la charte « développement durable » ou dans le cadre du projet de rénovation du Mas du Taureau qui vise une labellisation « éco-quartier ».

Par ailleurs, de nombreuses initiatives sont d'ores-et-déjà conduites pour largement sensibiliser à la nécessité d'évoluer vers des modes de vie plus sobres et plus respectueux de l'environnement mais aussi initier et mettre en œuvre des actions contribuant à rendre notre ville « durable ».

Ces initiatives s'appuient sur la richesse du partenariat local et du tissu associatif, dont la mobilisation doit être encouragée et renforcée.

Notre volonté est de poursuivre et d'élargir la dynamique engagée afin de donner aux citoyens de nouvelles possibilités de s'engager, individuellement et collectivement.

C'est la raison pour laquelle, nous souhaitons mettre en place une Commission Extra-municipale dédiée à la thématique Développement durable. Cette instance consultative a pour vocation de débattre et de formuler des propositions d'actions qui peuvent enrichir l'action publique et les dynamiques citoyennes et associatives autour des questions énergie-climat sur la commune et de contribuer à l'élaboration de la stratégie territoriale du PCET.

Cette commission sera présidée par la maire ou son représentant.

Elle sera composée de cinq collèges :

- un collège élus composé de 10 représentants, dont :
 - 6 représentants de la majorité : Muriel LECERF, Kaoutar DAHOUM, Stéphane GOMEZ, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Jean-Michel DIDION,
 - 4 représentants de l'opposition : Batoul HACHANI (Gauche citoyenne), Sacha FORCA (Vaulx c'est vous), Stéphane BERTIN(APPVV), Mustapha USTA (UVI).
- un collège démocratie locale de 10 représentants titulaires et 10 suppléants :
 - les titulaires : Elsa THOMASSON, Fabien LARCHER, Jacqueline SYRIEX, Gaëtan WALKER, Chantale GONIN, Laurent DIGNAC, Nacer DENFIR, Tahar ENNOURI, Sonia KHAMASSI, Joanna PERA GONZALES,

- les suppléants : Maryse AUDEL, Manuel SANCHEZ, Chioni TOUFAILI, Monique CHAZE, Danièle ARMAGAGNIAN, Mohamed BENTALEB, Habiba GUARDANI, Benoît LEBLANC, Hadyatou DIALLO, Josette LACOMBE.
- un collège « associations qualifiées », avec un représentant pour chacune des associations suivantes : Diane Vaudaise (Fédération de chasse), Croqueurs de pommes, Yoyo représenté par M. Pollina, Mineka, Révéler Vaulx-en-Velin, AUPAS, L'AFEV, Péniche de Val de Rhône, Bricologis, Anciela, Filap Vaulx, Revivons plus, Chamarel.
- un collège « acteurs du développement territorial », avec un représentant pour chacune des structures suivantes : Syndicat des agriculteurs (maraîchers), VVE, Fédération du commerce vaudais, ABC HLM, CNL, CGL, ENSAL, ENTPE, Agence Rheinert, Association Soins Primaires à Vaulx-en-Velin, Prairial, URSCOP (Woop), Racine, VRAC, Mission Locale.
- un collège habitants des représentants suivants : Eric Jean BAGES, Yves PICHOT, Michael KRUBBER, Nordine ATTIA, Jean Sébastien CANCALON, Maelle PALAZON, Samira ACHOURI, Laetitia JEANGROS, Paule LACHEVRE, Samia AIOUI, Muriel FLORIAT, Soraya BENYOUB, Jean-Christophe COMTE, Paul COMPAGNION + 2 lycées-ne-s (Doisneau, Canuts).

Des groupes de travail seront mis en place afin d'alimenter la réflexion sur différentes thématiques qui seront définies en concertation avec les membres de la commission. Ils pourront s'adjoindre de personnalités compétentes dans chacun des domaines concernés.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver les termes de cette délibération et la création d'une Commission Extra-municipale « Développement durable »,
- de désigner les membres pour siéger à cette commission.

Elle sera composée de cinq collèges :

- un collège élus composé de 10 représentants, dont :
 - 6 représentants de la majorité : Muriel LECERF, Kaoutar DAHOUM, Stéphane GOMEZ, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Jean-Michel DIDION,
 - 4 représentants de l'opposition : Batoul HACHANI (Gauche citoyenne) , Sacha FORCA (Vaulx c'est vous), Stéphane BERTIN(APPVV), Mustapha USTA (UVI).
- un collège démocratie locale de 10 représentants titulaires et 10 suppléants :
 - les titulaires : Elsa THOMASSON, Fabien LARCHER, Jacqueline SYRIEX, Gaëtan WALKER, Chantale GONIN, Laurent DIGNAC, Nacer DENFIR, Tahar ENNOURI, Sonia KHAMASSI, Joanna PERA GONZALES,
 - les suppléants : Maryse AUDEL, Manuel SANCHEZ, Chioni TOUFAILI, Monique CHAZE, Danièle ARMAGAGNIAN, Mohamed BENTALEB, Habiba GUARDANI, Benoît LEBLANC, Hadyatou DIALLO, Josette LACOMBE.
- un collège « associations qualifiées », avec un représentant pour chacune des associations suivantes : Diane Vaudaise (Fédération de chasse), Croqueurs de pommes, Yoyo

représenté par M. Pollina, Mineka, Révéler Vaulx-en-Velin, AUPAS, L'AFEV, Péniche de Val de Rhône, Bricologis, Anciela, Filap Vaulx, Revivons plus, Chamarel.

- un collègue « acteurs du développement territorial », avec un représentant pour chacune des structures suivantes : Syndicat des agriculteurs (maraîchers), VVE, Fédération du commerce vaudais, ABC HLM, CNL, CGL, ENSAL, ENTPE, Agence Rheinert, Association Soins Primaires à Vaulx-en-Velin, Prairial, URSCOP (Woopla), Racine, VRAC, Mission Locale.
- un collègue habitants des représentants suivants : Eric Jean BAGES, Yves PICHOT, Michael KRUBBER, Nordine ATTIA, Jean Sébastien CANCELON, Maelle PALAZON, Samira ACHOURI, Laetitia JEANGROS, Paule LACHEVRE, Samia AIOUI, Muriel FLORIAT, Soraya BENYOUB, Jean-Christophe COMTE, Paul COMPAGNION + 2 lycées-ne-s (Doisneau, Canuts).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales –CGCT) lequel dispose que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu les articles L2121-1 à L2121-23 du CGCT qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles R2121-9 et R2121-10 du CGCT relatifs au registre et à la publication des délibérations ;

Vu l'article D2224-3 du CGCT relatif aux rapports en Conseil municipal des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale ;

Vu l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des Commissions Extra-municipales, en vertu de de la loi du 6 février 1992

Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, et notamment son article 75,

Vu l'article 7 de la Charte de l'Environnement de 2004, texte relatif aux droits de l'homme et de la société dans son environnement, intégré en 2005 dans le bloc de constitutionnalité du droit français, qui stipule que la participation de l'habitant est une condition préalable à la mise en place d'une démarche de développement durable.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 15.02.0230 en date du 12 février 2015, relative à l'engagement de la Ville dans le processus d'élaboration d'un Plan Climat-Energie Territorial (PCET) à l'échelle communale,

Vu la délibération du Conseil municipal n°18.11.1028 en date du 15 novembre 2018, relative à l'approbation de la stratégie et du programme d'action interne du PCET,

Entendu le rapport présenté le 20 décembre 2018 par Matthieu FISCHER, adjoint délégué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

➤ approuve les termes de cette délibération et la création d'une Commission Extra-municipale « Développement durable » ;

➤ désigne les membres pour siéger à cette commission, présidée par la Maire ou son représentant, Matthieu Fischer, adjoint délégué :

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Nombre de suffrages exprimés : 39
Votes Pour : 39
Votes Contre :
Abstention :

➤ approuve les termes de cette délibération et la création d'une Commission Extra-municipale « Développement durable »,

➤ désigne les membres pour siéger à cette commission.

Elle sera composée de cinq collèges :

- un collège élus composé de 10 représentants, dont :
 - 6 représentants de la majorité : Muriel LECERF, Kaoutar DAHOUM, Stéphane GOMEZ, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Jean-Michel DIDION,
 - 4 représentants de l'opposition : Batoul HACHANI (Gauche citoyenne) , Sacha FORCA (Vaulx c'est vous), Stéphane BERTIN(APPVV), Mustapha USTA (UVI).
- un collège démocratie locale de 10 représentants titulaires et 10 suppléants :
 - les titulaires : Elsa THOMASSON, Fabien LARCHER, Jacqueline SYRIEX, Gaëtan WALKER, Chantale GONIN, Laurent DIGNAC, Nacer DENFIR, Tahar ENNOURI, Sonia KHAMASSI, Joanna PERA GONZALES,
 - les suppléants : Maryse AUDEL, Manuel SANCHEZ, Chioni TOUFAILI, Monique CHAZE, Danièle ARMAGAGNIAN, Mohamed BENTALEB, Habiba GUARDANI, Benoît LEBLANC, Hadyatou DIALLO, Josette LACOMBE.
- un collège « associations qualifiées », avec un représentant pour chacune des associations suivantes : Diane Vaudaise (Fédération de chasse), Croqueurs de pommes, Yoyo, Mineka, Révéler Vaulx-en-Velin, AUPAS, L'AFEV, Péniche de Val de Rhône, Bricologis, Anciela, Filap Vaulx, Revivons plus, Chamarel.
- un collège « acteurs du développement territorial », avec un représentant pour chacune des structures suivantes : Syndicat des agriculteurs (maraîchers), VVE, Fédération du commerce vaudais, ABC HLM, CNL, CGL, ENSAL, ENTPE, Agence Rheinert, Association Soins Primaires à Vaulx-en-Velin, Prairial, URSCOP (Woopa), Racine, VRAC, Mission Locale.
- un collège habitants des représentants suivants : Eric Jean BAGES, Yves PICHOT, Michael KRUBBER, Nordine ATTIA, Jean Sébastien CANCELON, Maelle PALAZON, Samira ACHOURI, Laetitia JEANGROS, Paule LACHEVRE, Samia AIOUI, Muriel FLORIAT, Soraya BENYOUB, Jean-Christophe COMTE, Paul COMPAGNON + 2 lycées-ne-s (Doisneau, Canuts).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY



